



PROCÈS VERBAL DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 24 JUIN 2024 À 18H30

Date de la convocation : **19 juin 2024**

Membres Présents : 12

M. Pascal RIVEAU, Maire, *Président de séance*,
Mme Patricia FONTANEAU, *adjointe au maire*,
M. Joël BEDIS, *adjoint au maire*,
Mme Véronique MITRASOUF, *adjointe au maire*,
M. Cyrille FORMANTIN, *conseiller municipal*,
M. Mickaël VEYSSIÈRE, *conseiller municipal*,

M. Ludovic CARTEAU, *conseiller municipal*,
Mme Sylvie HOFMAN, *conseillère municipale*,
Mme Katia TAUZIÈDE, *conseillère municipale*,
M. Benoît VIELET, *conseiller municipal*,
M. Pierre NAVARRO, *conseiller municipal*,
M. Max PAYET, *conseiller municipal*,

Membres Excusés : 02

M. Benoît DUPONT, *conseiller municipal*

Mme Judicaël SENEZE, *conseillère municipale*,

Pouvoir Donné : 01

M. Benoît DUPONT a donné pouvoir à M. Joël BEDIS

Retards : arrivée de mr Pierre NAVARRO au point 09 à 19h35 - arrivée de mr Benoît VIELET au point 10 à 19h52

Mr Ludovic CARTEAU est nommé secrétaire de séance

L'an deux mil vingt quatre, le vingt-deux mai, le Conseil Municipal de la Commune de Saint Androny dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur le Maire, Pascal RIVEAU.

Monsieur le Maire soumet au vote le procès verbal de la séance du 22 mai 2024.
Celui-ci est approuvé à l'**unanimité** des membres présents.

Monsieur le Maire demande également de rajouter à l'ordre du jour un nouveau point : subvention nouvelle association communale.

Il est ensuite procédé à l'examen des affaires inscrites à l'ordre du jour.

AFFAIRE N° 1 : ÉLECTIONS LÉGISLATIVES

Tous les conseillers présents se proposent pour effectuer leurs tours de garde et annoncent leurs préférences pour les deux tours des élections législatives, qui se dérouleront les 30 juin et 07 juillet prochains.

AFFAIRE N° 2 : RÉVISION TARIFS SALLE DES FÊTES

(délib. 182024)

Rapporteur : Monsieur Pascal RIVEAU, maire

Monsieur le Maire propose à l'assemblée de réévaluer les montants de la location de la Salle des Fêtes qui sont en vigueur depuis 2015. Après concertation, il est décidé d'instaurer les nouveaux tarifs suivant :

- habitants communes 150€ le week-end + forfait chauffage 50€ (suivant la période hivernale)*
- habitants hors-commune 400€ le week-end + forfait chauffage 50€ (suivant la période hivernale)*
- aucun changement pour les associations commune et hors-commune.*

Ces nouveaux tarifs seront en vigueur à compter du 1er octobre 2024.

Le Conseil accepte à l'unanimité le principe

VOTE : 11 POUR - 0 CONTRE - 0 ABSTENTION

DÉCISION VALIDÉE À L'UNANIMITÉ

AFFAIRE N° 3 : RÉVISION TARIFS DE CANTINE ET GARDERIE

(délib. 192024)

Rapporteur : Monsieur Pascal RIVEAU, maire

Monsieur Riveau propose de réévaluer les tarifs de la cantine et la garderie qui sont en vigueur depuis le 1er septembre 2022.

Il est proposé de passer le tarif de la garderie à 1,80€ et celui de la cantine à 3,00€.

Le Conseil accepte à l'unanimité les nouveaux tarifs à compter du 1er septembre 2024.

VOTE : 11 POUR - 0 CONTRE - 0 ABSTENTION

DÉCISION VALIDÉE À L'UNANIMITÉ

AFFAIRE N°4 : LOCATION SALLE DES 4 VENTS

(délib. 202024)

Rapporteur : Monsieur Pascal RIVEAU, maire

Monsieur le Maire propose de louer la salle des 4 vents en fixant un tarif à la journée. Cette salle est souvent demandée. Elle sera mise à disposition des habitants de la commune seulement. Un règlement devra être instauré car elle n'est pas équipée comme la salle des fêtes. Le tarif journalier serait fixé à 50€.

Le Conseil accepte à l'unanimité le principe

VOTE : 11 POUR - 0 CONTRE - 0 ABSTENTION

DÉCISION VALIDÉE À L'UNANIMITÉ

AFFAIRE N°5 : ADHÉSION GROUPEMENT DE COMMANDES VOIRIE AVEC LA CCE

(délib. 212024)

Rapporteur : Monsieur Pascal RIVEAU, maire

Monsieur le Maire fait lecture du projet de délibération relative à l'autorisation d'adhésion au groupement de commandes pour l'entretien de la voirie communale.

Il demande aux élus de statuer sur l'autorisation donnée à mr le Maire à signer la convention avec la CCE. Et de nommer Pascal RIVEAU titulaire et Joël BÉDIS suppléant de la CAO de la commune à la CAO du groupement.

Le Conseil accepte à l'unanimité le principe.

VOTE : 10 POUR - 0 CONTRE - 0 ABSTENTION

DÉCISION VALIDÉE À L'UNANIMITÉ

AFFAIRE N°6 : GRATIFICATION STAGIAIRE

(délib. 222024)

Rapporteur : Monsieur Pascal RIVEAU, maire

Monsieur le Maire informe les élus que des stagiaires sont souvent présents au cours de l'année scolaire au sein du service technique à la cantine scolaire. Il propose d'instaurer une gratification aux stagiaires lycéens et de l'enseignement supérieur réalisant minimum une période de deux mois consécutifs ou non.

Cette gratification représenterait 15% du plafond horaire en vigueur de la sécurité sociale.

Il propose que cette décision soit prise jusqu'à la fin de son mandat.

Le Conseil accepte à l'unanimité le principe.

VOTE : 11 POUR - 0 CONTRE - 0 ABSTENTION

DÉCISION VALIDÉE À L'UNANIMITÉ

AFFAIRE N°7 : APPEL D'OFFRE MAÎTRISE D'OEUVRE

(délib. 232024)

Rapporteur : Monsieur Pascal RIVEAU, maire

Monsieur Riveau informe les élus que le projet de réhabilitation de la maison Dartier en logements d'accueil séniors et cabinet médical nécessite l'aide d'un maître d'ouvrage pour réaliser la phase d'étude, de consultation ainsi que le déroulement du marché de conception.

Afin de faire au plus vite l'appel d'offres a été lancée le vendredi 21 Juin. Le délai de retrait du DCE est fixé au Lundi 15 juillet 12h00. La CAO sera convoquée en suivant afin de sélectionner le cabinet retenu.

Le Conseil accepte à l'unanimité le principe et charge monsieur le Maire de réaliser tous les documents afférents à cette affaire.

VOTE : 11 POUR - 0 CONTRE - 0 ABSTENTION

DÉCISION VALIDÉE À L'UNANIMITÉ

AFFAIRE N°8 : DÉCISION MODIFICATIVE FOURNITURE ET POSE COFFRET ÉLECTRIQUE

(DM032024)

Rapporteur : Monsieur Pascal RIVEAU, maire

Monsieur le maire présente le devis de la Sté SIETEL relatif à la fourniture et la pose d'un coffret de prises électriques. Cette dépense n'étant pas prévue au budget, il convient de réaliser une DM afin d'effectuer un virement de crédit du compte 615232- Entretien et réparation sur réseaux pour la somme de 3.700,00€ et de le porter au compte 2158 opé 11 - Port belle Étoile

Le Conseil accepte à l'unanimité le principe

VOTE : 11 POUR - 0 CONTRE - 0 ABSTENTION

DÉCISION VALIDÉE À L'UNANIMITÉ

Arrivée de monsieur Navarro à 19h35.

AFFAIRE N°9 : INFORMATION AGENT D'ENTRETIEN

Rapporteur : Madame Patricia FONTANEAU, 1ère adjointe

Madame Fontaneau informe l'assemblée que le contrat de notre agent d'entretien actuel se termine le 13 juillet. La baisse de la Dotation Solidarité provoque une inquiétude quand à l'amointrissement des recettes. Une simulation budgétaire a été faite pour un emploi à 22h, 26h et 30h.

Au vu des résultats, il reste préférable de proposer un contrat de 22h à une personne souhaitant effectuer un complément de salaire. L'agent actuel cherchant un emploi avec un contrat horaire plus important n'est pas intéressé et ne souhaite pas renouveler son contrat. Il convient donc d'effectuer un nouveau recrutement.

Arrivée de monsieur Vielet à 19h52

AFFAIRE N°10 : FONDS DE CONCOURS 2024

(délib. 242024)

Rapporteur : Monsieur Pascal RIVEAU, maire

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la commune est susceptible de percevoir le Fonds de Concours cette année, à hauteur de 25.396,71€. Cette somme contribuera au paiement des dépenses liées aux frais engagés sur l'opération de réhabilitation de la Maison Dartier.

Le Conseil accepte à l'unanimité le principe

**VOTE : 13 POUR - 0 CONTRE - 0 ABSTENTION
DÉCISION VALIDÉE À L'UNANIMITÉ**

AFFAIRE N°11 : SUBVENTION NOUVELLE ASSOCIATION COMMUNALE

(délib. 252024)

Rapporteur : Monsieur Pascal RIVEAU, maire

Monsieur le Maire fait le rapport du dossier de demande de subvention déposée en Mairie concernant la nouvelle association dirigée par mr Meynard. Celle-ci a pour objet l'organisation de concours de belote.

L'association demande une subvention communale à hauteur de 800€ ainsi que la mise à disposition de la Salle des Fêtes. Après discussion, le Conseil Municipal statue sur une aide au prorata des mois de l'année restant à savoir 200€. Concernant le prêt de la salle, il demeure impossible de réserver sur les mois de juillet et août car les réservations sont complètes.

Il est précisé que l'ensemble des associations communales devront se partager 14 week-ends annuels.

Le Conseil accepte à l'unanimité le principe

**VOTE : 13 POUR - 0 CONTRE - 0 ABSTENTION
DÉCISION VALIDÉE À L'UNANIMITÉ**

QUESTIONS DIVERSES

☞ Madame Fontaneau fait le point sur le projet du nouvel adressage de la commune. Il a été transmis et validé à la Poste.

☞ Le Petit Journal communal semestriel sera publié courant Juillet.

La séance est levée à 20h23.

Le Secrétaire de séance
Mr Ludovic CARTEAU

Le Maire
Mr Pascal RIVEAU